



COMMISSION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 31 juillet 2025 à Cauffry

Président de Séance : Jérôme MALHERBE

Présents : Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Stéphanie DORRÉ, Ludovic LAURENT, Joëlle LEMY, Loïc QUIGNON

Excusés : Kevin BENSMAN, Jean Luc BOURLAND

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Départementale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Document sous réserve des procédures en cours et/ou à venir

Ce document complète le PV de la réunion du 30 juin 2025 suite au non-engagement d'un nombre important de clubs.

Ordre du jour : Bilan de la saison 2024-2025 :

- Résultats des Compétitions séniors 2024-2025 et affectation des équipes saison 2025-2026,
- Dates et modalités des engagements,
- Calendrier Seniors,
- Informations diverses.
- Prise en compte du résultat du match à rejouer de D5 groupe F entre Remy Es B contre Creil RCCA B
- Prise en compte du refus de s'engager pour la saison 2025/2026 des clubs suivants : Clairoix FC, Salency FC, Senlis USM C
- Prise note du PV de la Commission d'Appel Juridique du Lundi 28 Juillet 2025

Préambule :

La Commission des Compétitions Séniors du DOF prend note et intègre les procès-verbaux des différentes commissions relatifs à l'application des règlements du DOF et obligations des clubs (statut de l'arbitrage, statut des jeunes, statut des éducateurs, classement des terrains) et au procès-verbal de la Commission Régionale des Compétitions statuant sur les accessions et relégations des championnats régionaux de la Ligue de Football des Hauts de France. En particulier, la Commission des Compétitions du DOF prend en compte le PV de la commission régionale des compétitions, pôle séniors du 16 juin dernier et publié sur le site de la LFHF le 23 juin 2024. Les équipes de l'US Chantilly B, l'US Cires les Mello, L'US Plessis Brion et le FC Liancourt / Clermont B seront remis à la disposition du District pour jouer en D1 pour la saison 2025-2026.

Un vote ayant eu lieu le 07 octobre 2023 pour une modification du statut des jeunes a été mis en application pour la saison 2024-2025 mais les clubs en infraction du statut des jeunes parus dans le PV



COMMISSION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 31 juillet 2025 à Cauffry

de la Commission des Jeunes du 16 Juin 2025 qui sont en position de relégation et en infraction du statut des jeunes auront une seule descente pour la saison 2025-2026.

La Commission constate l'homologation des dernières rencontres des championnats, à l'exclusion de celles pour lesquelles une procédure est toujours en cours et des éventuelles réserves, appels et procédures à venir à la suite de la parution des derniers procès-verbaux du District Oise de Football.

Le club de Bulles FC B ayant refusé d'évoluer en D4 pour la saison 2025/2026 au titre des places vacantes, ce club perd le droit d'accéder en D4, à l'issue de la saison 2025/2026 (Article 12 du règlement particulier du Championnat Sénior).

1 – Résultats des Compétitions 2024-2025 et affectation des équipes saison 2025-2026.

La Commission félicite les équipes accédant au niveau supérieur et adresse ses encouragements à celles qui connaissent une relégation. **Les équipes de AS Beauvais Oise C, l'US Ribécourt et de l'USE St Leu D'Esserent ont été validées par le District Oise pour participer au championnat R3 de la LFHF pour la saison prochaine**

Champions : Seniors :

D1 – USE St Leu D'Esserent,

D2 – US Méru B

D3 – FC Beauvais

D4 – FC Bulles

D5 – ASCVA Morienval

Accédants D2 à D1 (8 équipes)	AS Verderel, JS Thieux, US Margny Les Compiègne B, FC Sacy St Martin, FC Ruraville, AS Multien, Lamorlaye US, Montataire SFC B*
Descentes de D1 à D2 (9 équipes)	AS Maignelay-Montigny (SJ), SC Songeons, FC Thourotte Longueil Annel, AS Auneuil, US Etouy-Agnetz, US Villers-St-Paul (SJ), CS Chaumont En Vexin B, US Bresles, AS Allonne
	Ordre de repêchage : AS Auneuil, FC Thourotte Longueil Annel, CS Chaumont En Vexin B
Accédants D3 à D2 (10 équipes)	ES Remy, Dynamo Canly Longueil, AS Verneuil B, FC Bethisy B, US Gouvieux B, FC Lavillettertre, US Breteuil C, CS Haudivillers, FC Beauvais, USAP Beauvais B
Descentes de D2 à D3 (11 équipes – 1 repêché en raison de l'exempt du groupe D soit 10 équipes (9 en D3 et 1 équipe de D2 en D4 (FG))	Grandvilliers AC B, US Lieuvillers, FC Thourotte Longueil Annel B, JS Guiscard, US Verberie, US Pont Ste Maxence C, AFC Creil B, AS Allonne B, US Ste Geneviève, + 1 équipe de D2 en D4 (FG) : Senlis USM C



COMMISSION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 31 juillet 2025 à Cauffry

	Ordre de repêchage : US Pont Ste Maxence C, FC Thourotte Longueil Annel B**
Accédants D4 en D3 (12 équipes)	FC Bulles, US Etouy/Agnetz B, JSA Compiègne La Croix B, CA Venette B, FC Talmontiers, AS Verderel B, AS Chambly Cheminots, AFC Nogent, US Méru C, AS Noailles Cauvigny B, ES Ormoy Duvy B, Compiègne Atletico Places vacantes : FC Ruraville B, SL Fleury, RC Blargies
Descentes D3 à D4 (11 équipes) + 1 équipe de D2 en D4 (FG)	US Lassigny B, US Estrées St Denis B, AS Monchy St Eloi, FC Boran, ES Thiers Sur Theve (SJ), AS Bornel, AS Hénonville, US Paillart (SJ), JS Moliens, AS Auneuil B, US Marseille En Beauvais Ordre de repêchage : AS Monchy St Eloi, US Lassigny B, AS Auneuil B, FC Boran
Accédants D5 à D4 (14 équipes : les deux premiers de D5 + 2 meilleurs troisièmes). Pour arriver à 60, 14 montées de D5 sont nécessaires. 3 places vacances suite à la décision de ne pas s'engager en D4 pour la saison 2024/2025 : Clairoix FC, Salency FC, Senlis USM C	US Gaudechart, AS Ons en Bray B, FC Lavillettertre B, SCC Sérifontaine, SC St Just En Chaussée C, US Baugy Monchy, JS Guiscard B, FC Chiry Ourscamp, ASCVA Morierval, AS Laigneville, Creil RCCA B, OC Bury (PV), Mareuil Sur Ourcq AS (PV), Jouy Sous Thelle FC (PV) Places vacantes : Fouquénies US, Rémy ES B, Carlepont FC B
Descentes D4 à D5 (11 équipes). Les 6 derniers de chaque groupe + les FG	AS Campremy-Noyers B (FG), AS Maignelay-Montigny B (FG), US Margny Les Compiègne C (FG), AS St Samson, Dieudonne Puiseux EF B (FG), US Balagny C (FG), USR St Crépin B (FG), FC Esches Fosseuse B, US Le Pays Du Valois D (FG), FC Compiègne Portugais (FG), US Villers-St Paul B (FG) Ordre de repêchage : Aucun repêchage possible

FG : Forfait Général, PV : Place vacante, SJ (défaut au niveau des obligations au Statut des Jeunes)

***Accession en Seniors D1 de l'équipe de SFC Montataire B, suite à l'impossibilité d'accéder à l'équipe de l'US Méru B (Sur l'Article 47.3 du statut de l'arbitrage).**

****Le club de FC Thourotte Longueil Annel B ne pourra être repêché en Seniors D2 que dans le cas ou leur équipe première serait repêchée en Seniors D1.**



COMMISSION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 31 juillet 2025 à Cauffry

2 – Dates et modalités d'engagements.

Tous les engagements d'équipes, quelles que soient leurs catégories, sont déclarés et réalisés au travers de l'application FootClubs. En cas de problème sur cette procédure, adresser un courriel via l'adresse officielle sécurisée du club au secrétariat du district : secretariat@oise.fff.fr

Les dates limites d'engagements sont fixées comme suit :

- ✓ Seniors championnats et Coupes, : **20 juillet 2025,**

Les possibilités d'engagements sous FootClubs seront disponibles bientôt.

3 – Calendrier de reprise Seniors.

Sous réserve de la parution du calendrier général de la Ligue des Hauts de France, les diverses compétitions ouvertes aux clubs du DOF seront les suivantes :

24 août 2025 :

- ✓ 1^{er} tour de Coupe de France,

31 août 2025 :

- ✓ 2^{ème} tour de Coupe de FRANCE,
- ✓ 1^{er} tour de Coupe de l'OISE,

7 septembre 2025 :

- ✓ 1^{ère} journée des Championnats D1 à D4,
- ✓ 1^{ère} journée du Challenge PATOUX pour les D5.

14 septembre 2025 :

- ✓ 3^{ème} tour de la Coupe de FRANCE (Entrée en lice des N3),
- ✓ 2^{ème} tour de la Coupe de l'OISE,
- ✓ 1^{er} tour de la Coupe OBJOIS,
- ✓ 1^{er} tour de la Coupe CHIVOT.
- ✓ 2^{ème} journée du Challenge PATOUX pour les D5

21 septembre 2025 :

- ✓ 2^{ème} journée des Championnats D1 à D4
- ✓ 3^{ème} journée du Challenge PATOUX pour les D5



COMMISSION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 31 juillet 2025 à Cauffry

5 – Informations diverses.

Mouvements et créations de clubs :

- Création de club :
L'AS LA NEUVILLE - ROY (Affiliation n° 565132)
LEGLANTIERS OISE FOOTBALL (Affiliation n° 565168)
RACING CLUB DE VALDAMPIERRE (Affiliation n° 565104)
- Changement de nom :
Un changement de nom : Union Franco Africaine Agglomération Creilloise (CREIL UFAA/RCCA)
en **Racing Club de Creil Agglomération (RCCA Creil)**.

La Commission prend connaissance du courriel du Club du FC FERRIÈRES EN BRAY (Club du District de Seine Maritime), en date du 30 Mai 2025. La Commission s'étonne de la distance entre le siège social du club à FERRIÈRES EN BRAY et les installations du club situé sur la commune de CRIQUIERS (30 kilomètres). La commission ne peut donner une suite favorable à la demande du club du FC FERRIÈRES EN BRAY dans le championnat de District de l'Oise dont siège et le terrain se situe en Seine Maritime. Le siège social pour participer au championnat de l'Oise doit se situer dans le département de l'Oise (Article 2 des Statuts de la FFF et l'Article 22 des Règlements Généraux de la FFF).

La Commission prend note de la demande de cessation d'activité du Club de l'ENT.S. DU THELLE (ERCUIS), en date du 06 Juin 2025.

La Commission prend note de la demande de Changement de Type pour le Club du FC CEMPUIS, en date du 20 Juin 2025. Le Club passe de Loisir à Libre, à partir de la Saison 2025-2026.

La Commission prend connaissance du courriel du Club de l'AS COYE LA FORÊT. À ce jour, le Club doit communiquer le ou les terrains de repli qui seront utilisés pour la saison 2025-2026.

La Commission prend acte de la décision de ne pas se réengager du FC SALENCY (542461) en date du 18 juillet 2025.

La Commission prend acte de la décision de ne pas se réengager du FC CLAIROIX (532151) en date du 11 juillet 2025.

La Commission prend acte de la décision de ne pas se réengager de l'USM SENLIS C (500174) en date du 11 juillet 2025.

La Commission prend acte de la décision de ne pas se réengager de PAYS DU VALOIS D (560836) en date du 15 juillet 2025.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 31 juillet 2025 à Cauffry

La Commission prend acte de la décision de ne pas se réengager de BALAGNY US C (527101) en date du 15 juillet 2025.

La Commission note le non-réengagement du club de :

- AMBLAINVILLE FC (548644)
- BAUGY MONCHY US B (529841)
- BEAUVAIS ST JUST DES MARAIS FC C (548639)
- BEUVRAIGNES US (581104)
- LASSIGNY US C (502750)
- LIEUVILLERS US B (514702)
- MARSEILLE EN BEAUVAISIS US B (519461)
- MONCHY ST ELOI AS B (582372)
- MUIRANCOURT FC B (529834)
- RAVENEL AS (508715)
- RURAVILLE FC C (550066)

La Commission note l'engagement du club de :

- BEAUVAIS USAP C en D5 (517114)
- BORNEL ALERTE AS B en D5 (503007)
- CANLY LONGUEIL DYNAMO B en D5 (550346)
- CEMPUIS FC en D5 (548822)
- COMPIEGNE ATLETICO B en D5 (564917)
- HAUDIVILLERS CS B en D5 (535744)
- LA NEUVILLE ROY FC en D5 (580624)
- LABOISSIERE AMJ B en D5 (513845)
- LEGLANTIERS OISE FOOTBALL en D5 (565168)
- LEGLANTIERS OISE FOOTBALL B en D5 (565168)
- MOUY US B en D5 (500408)
- NOGENT/OISE AFC B en D5 (561129)
- NOINTEL FC B en D5 (530673)
- RETHONDES RC en D5 (518351)
- RIBECOURT US C en D5 (502674)
- ST MAXIMIN US C en D5 (528618)
- TILLE FC en D5 (517359)
- TRACY LE MONT AMS en D5 (524419)
- VALDAMPIERRE RC en D5 (565104)
- VENETTE CA C en D5 (526704)

**Le Président de Séance,
Jérôme MALHERBE**

**La Secrétaire de Séance,
Joëlle LEMY**